

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 1

Artikel: Le resserrement du crédit et ses conséquences
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dispositions requises pour conserver les avantages — qui l'emportent — des cartels tout en éliminant les inconvénients qu'ils impliquent. Il faut se convaincre aussi qu'une certaine propagande, qui ne vise pas seulement les cartels, mais toutes les associations économiques, y compris les syndicats, a exagérément grossi le problème des cartels. Enfin, parallèlement à la loi et au dynamisme inhérent à l'économie, l'action syndicale contribue et contribuera fortement à limiter les abus des cartels. Le 26 janvier, nous pourrons repousser sans réserve et la conscience tranquille cette malencontreuse initiative.

Le resserrement du crédit et ses conséquences

Par *Max Weber*

En Suisse, comme d'ailleurs en Allemagne occidentale, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, la politique conjoncturelle pratiquée par l'Etat est vivement discutée; la critique porte avant tout sur les mesures visant à resserrer le crédit. Les problèmes du marché des capitaux sont si complexes que nombre de citoyens ont de la peine à se former un jugement. Il s'agit pourtant de questions d'une grande portée. Les conséquences de la politique économique du gouvernement touchent plus ou moins directement tous les milieux.

Il y a quelques dizaines d'années encore, on pensait, de manière générale, que l'Etat n'a pas à se préoccuper des fluctuations de la conjoncture, qu'il ne lui appartient pas d'intervenir aux fins de les prévenir ou d'en corriger les effets. On admet aujourd'hui, de manière tout aussi générale, que la politique économique et financière des pouvoirs publics exerce une forte influence sur le cours de la conjoncture et que l'autorité doit faire concourir cette influence à certains buts, en particulier au

maintien du plein emploi,

à l'amélioration de la productivité de l'économie nationale et des conditions d'existence de la population. Le moyen le plus sûr de conserver le plein emploi consiste à promouvoir une expansion aussi régulière que possible de l'économie. Une cadence irrégulière de l'expansion, ou trop lente ou trop rapide (surexpansion), n'est pas souhaitable. L'Etat doit, en outre, s'employer à stabiliser les prix.

Tout le monde est plus ou moins d'accord sur ces objectifs généraux. Mais les opinions divergent dès qu'il s'agit d'apprécier le rythme auquel le développement de l'économie se poursuit, le degré de l'expansion et, en particulier, les moyens de nature à freiner l'essor de la conjoncture.

Avant d'ordonner un remède ou un traitement, le médecin établit tout d'abord
un diagnostic.

Les autorités responsables de la politique économique doivent en faire autant avant de déterminer les mesures qui doivent être prises. Les « médecins » consultés se sont prononcés: l'économie suisse souffre d'*inflation*, d'une sorte de « surtension artérielle ». Ils ont ordonné une saignée, c'est-à-dire une diminution de l'afflux des capitaux.

On parle d'*inflation* lorsque la masse des moyens de paiement est artificiellement grossie, mais sans que l'offre de marchandises augmente proportionnellement; en conséquence, la demande dépasse l'offre et les prix montent. Certes, nous avons enregistré en Suisse une hausse des prix. Elle se poursuit. Mais il est néanmoins faux d'en induire que la demande de biens est supérieure à l'offre. Le renchérissement est dû à d'autres causes.

Dans le secteur des *denrées alimentaires* — où la hausse est particulièrement sensible — la concurrence est intense. L'augmentation des prix de la viande, du lait, des produits laitiers et des œufs est la conséquence non pas d'un excès de la demande ou d'une insuffisance de l'offre, mais de la protection que l'Etat assure à l'agriculture. Il y a même surproduction de lait; si tel n'était pas le cas, la Confédération ne serait pas contrainte de prendre en charge la hausse des prix du fromage pour prévenir un recul de l'écoulement. Si la Confédération a augmenté le prix des pommes de terre, ce n'est pas parce que la récolte a été trop faible. Bon an, mal an, le placement des pommes de terre coûte des millions à la Régie des alcools.

Les *combustibles* sont devenus plus chers parce que les fournisseurs de charbon et de mazout exigent des prix plus élevés. Les prix des *articles d'habillement* sont-ils montés parce que le public a trop d'argent ou parce que les détaillants sont mal approvisionnés? Certainement pas. Diverses branches de l'industrie textile se plaignent d'un degré insuffisant d'occupation et dénoncent l'intensification de la concurrence étrangère. L'offre est donc supérieure à la demande. Quant aux *hausses des loyers*, à tout le moins celle des logements de construction ancienne, elles dépendent exclusivement du Conseil fédéral. La situation est autre pour les loyers qui sont exigés dans les immeubles neufs. Et si les *services divers* sont devenus plus coûteux, ce n'est pas parce que la demande est excessive, mais à la suite des augmentations qui sont intervenues dans d'autres secteurs et de l'adaptation des salaires à la montée de l'indice. Enfin, le volume extraordinairement élevé des importations démontre bien que le pays est très largement approvisionné et que, pour tous les biens, l'offre est suffisante.

Le renchérissement est donc dû en partie à des facteurs étrangers.

On pourrait l'éliminer en procédant à une réévaluation du franc (mais qui aurait des conséquences préjudiciables) ou par un abaissement des droits de douane (auquel le Conseil fédéral s'est opposé jusqu'à maintenant). La hausse du coût de la vie est due en partie aussi aux mesures prises par l'autorité fédérale. D'aucuns feront observer qu'il ne faut pas négliger l'influence exercée par les salaires, dont l'augmentation aurait contribué de manière déterminante à celle des coûts de production de l'agriculture.

Les salaires sont-ils la cause du renchérissement?

Il est incontestable que les salaires ont augmenté, en partie aux fins de compenser un renchérissement qui a précédé cette adaptation, en partie aussi parce que les travailleurs ont exigé une participation plus équitable à l'accroissement de la productivité; les entreprises ont donné suite dans une mesure appréciable à cette légitime revendication. On enregistre aussi — la loi de l'offre et de la demande jouant cette fois en faveur des travailleurs — des augmentations individuelles des salaires supérieures aux normes contractuelles. Il ne faut cependant pas exagérer l'ampleur de ces hausses. En effet, la pratique très large des autorités en matière d'immigration de travailleurs atténué fortement le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, ce qui a pour effet de freiner les hausses individuelles.

Nous avons déjà démontré à plusieurs reprises que les salaires réels moyens ne sont pas montés plus fortement que l'accroissement de la productivité. Cette affirmation n'a pas pu être contestée. Il faut considérer aussi que les baisses de prix auxquelles ont procédé certaines industries d'exportation n'ont exercé aucune influence — ou qu'une influence insignifiante — sur l'indice suisse des prix à la consommation, tandis que les relèvements des salaires ont eu des répercussions sur les autres secteurs de l'économie. En renonçant à ces augmentations, les travailleurs auraient tout au plus contribué à enfler encore les bénéfices de ces industries, les investissements et la surexpansion. Des hausses de salaire ont été reversées sur les prix, bien que la politique suivie dans ce domaine par les syndicats soit demeurée dans les limites des possibilités économiques.

Phases de pénurie

Certes, on a enregistré des périodes pendant lesquelles la demande a été supérieure à l'offre. Mais elles appartiennent au passé. Le déséquilibre le plus accusé a été noté à la suite de l'éclatement du *conflit de Corée*, qui a déclenché un « run » sur les marchandises. La *crise de Suez* a provoqué le même phénomène, mais beaucoup plus atténué. Mais on constate qu'il n'a pas été possible de prévenir les

« goulots d'étranglement » par des restrictions en matière de crédit. La stérilisation, au cours des premières années d'après-guerre, des encaissements consécutifs aux exportations était une mesure propre à tempérer l'expansion.

On a également enregistré une raréfaction temporaire de *l'offre de bois*, à la suite de laquelle les prix ont triplé par rapport à l'avant-guerre, ce qui — le contrôle des prix n'étant pas intervenu — a provoqué une forte montée de l'indice des coûts de la construction. Cette année enfin, la mauvaise récolte de fruits a déclenché une montée des prix, contre laquelle tout resserrement du crédit aurait été impuissant.

C'est sans contredit dans le secteur du *logement* que la pénurie est la plus grave. Elle sera longtemps encore un facteur de renchérissement. Enfin, depuis un an environ, la *demande de capitaux* est supérieure à l'offre. Ce déséquilibre, dont l'économie tout entière subit les conséquences, a été en grande partie provoqué (ou à tout le moins aggravé) *artificiellement* par les mesures prises par la Confédération et la Banque Nationale.

L'évolution sur le marché des capitaux

L'expansion économique est inconcevable sans capitaux. Sans formation de capitaux frais, l'économie entre dans une phase de stagnation, et même de régression. Les capitaux frais sont fournis par l'épargne; en d'autres termes, une partie du revenu n'est pas consommée; elle est économisée et affectée à l'acquisition de moyens de production. L'accumulation de capitaux s'opère de diverses manières: par le moyen de l'*épargne individuelle* (par l'intermédiaire des banques); par la constitution de réserves par les entreprises (autofinancement); depuis quelque temps, l'*épargne collective* (réserves des sociétés d'assurance, des fonds de pension, de l'A. V. S., etc.) joue un rôle grandissant.

Ces capitaux frais sont affectés aux investissements (à la construction de fabriques, à l'achat de machines, au développement des transports, à l'édification de barrages, à la construction de logements, à la constitution de stocks, etc.). Le volume des investissements est déterminé par le capital disponible. Pendant certaines périodes, il peut même être supérieur au volume de l'épargne. En effet, on peut recourir à des capitaux en jachère ou à des avoirs étrangers. Il se peut aussi que les moyens de paiement en quête de placement soient dirigés vers l'étranger lorsque ce dernier assure un rendement plus favorable.

La Suisse a toujours exporté des capitaux. Elle accueille aussi des fonds étrangers, pour l'essentiel des capitaux de refuge. Mais les exportations l'emportent; les avoirs suisses placés hors de nos frontières peuvent être évalués à 20 milliards de francs suisses.

L'épargne est-elle en recul?

On a affirmé à plusieurs reprises que l'épargne est en recul, et même que le peuple suisse consomme plus qu'il ne produit, qu'il vit sur sa substance. Il n'en est pas question. Dans une étude récente publiée dans la revue *Wirtschaft und Recht*, M. le Dr W. Kull, directeur de la Banque Nationale, démontre que rien ne permet de conclure à un recul de l'épargne. On enregistre tout au plus une modification de la structure.

Les chiffres sur lesquels se fonde cette étude ne tiennent pas compte des achats de titres étrangers, qui, si l'on table sur les publications officielles américaines, ont été extraordinairement élevés en 1956. Au cours de cette année, nos exportations de capitaux peuvent être évaluées à 1 milliard au moins. En outre, l'excédent des comptes d'Etat doit être assimilé à une épargne. En 1956, la Confédération a réalisé un boni de 643 millions; cette somme n'a pas été remise dans le circuit: elle a été stérilisée.

Dans l'ensemble, l'accroissement de l'épargne a suivi celui du revenu national. On a lieu d'admettre qu'il en a été de même en 1957. La formation de capitaux a été normale, mais son produit n'a été mis qu'en partie à la disposition de l'économie nationale. Considérons maintenant la demande.

Les investissements

L'entretien, l'expansion, la modernisation de l'appareil de production requièrent en permanence des immobilisations de capitaux; il doit être adapté sans cesse à l'accroissement de la population et aux exigences du progrès technique. Les services publics, l'instruction publique, l'hygiène (développement des transports, de la production et de la distribution d'énergie, construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux, épuration des eaux, etc.), l'accumulation de stocks absorbent également des capitaux.

Au cours des dernières années, les investissements ont fortement augmenté, en particulier dans les secteurs de l'industrie et des constructions publiques; pour ce qui est du logement, l'expansion s'est poursuivie, mais à une cadence quelque peu ralentie. Le volume global des constructions est passé de 3,8 milliards en 1955 à 4,3 milliards en 1956; quant au volume des projets annoncés pour 1957, il a totalisé 4,7 milliards. Pendant cette même période, les importations ont battu tous les records. Tandis qu'en 1953 les exportations ont dépassé les importations — ce qui est un fait exceptionnel — le déficit de la balance commerciale a été de 1,4 milliard en 1956. Il s'est encore aggravé en 1957 (1,7 milliard jusqu'à novembre). Cet accroissement massif des arrivages de marchandises est dû en partie à l'expansion de la production, en partie aussi aux tensions internationales (crise de Suez), qui nous ont mis dans l'obligation d'augmenter nos stocks.

Le resserrement du crédit consécutif à la politique de stérilisation

Tandis que les besoins de capitaux de l'économie suisse augmentaient sans cesse, la Confédération a stérilisé ses excédents de recettes au lieu de les affecter au remboursement de dettes; en d'autres termes, elle a retiré ces sommes du circuit économique. De surcroît, les banques et les sociétés d'assurance ont dû s'engager à bloquer une partie de leurs avoirs à la Banque Nationale. A la fin de 1955, cette méthode avait déjà permis de stériliser 1 milliard. Mais à ce moment on enregistrait un afflux anormal de capitaux. Il était donc naturel que l'on tentât de le freiner. Mais en 1956, bien que les investissements absorbés par les stocks aient augmenté, la Confédération a renforcé sa politique de stérilisation; à la fin de cette année, les montants stérilisés et soustraits au marché des capitaux se montaient à 1,5 milliard. En 1957, cette politique a été quelque peu assouplie; mais en octobre, les liquidités et les placements à court terme de la Confédération totalisaient encore 1,2 milliard, alors que 250 millions environ suffisent pour les besoins courants; en outre, 226 millions étaient bloqués à la Banque Nationale. Ainsi donc, les capitaux soustraits au marché étaient *encore supérieurs à 1 milliard*.

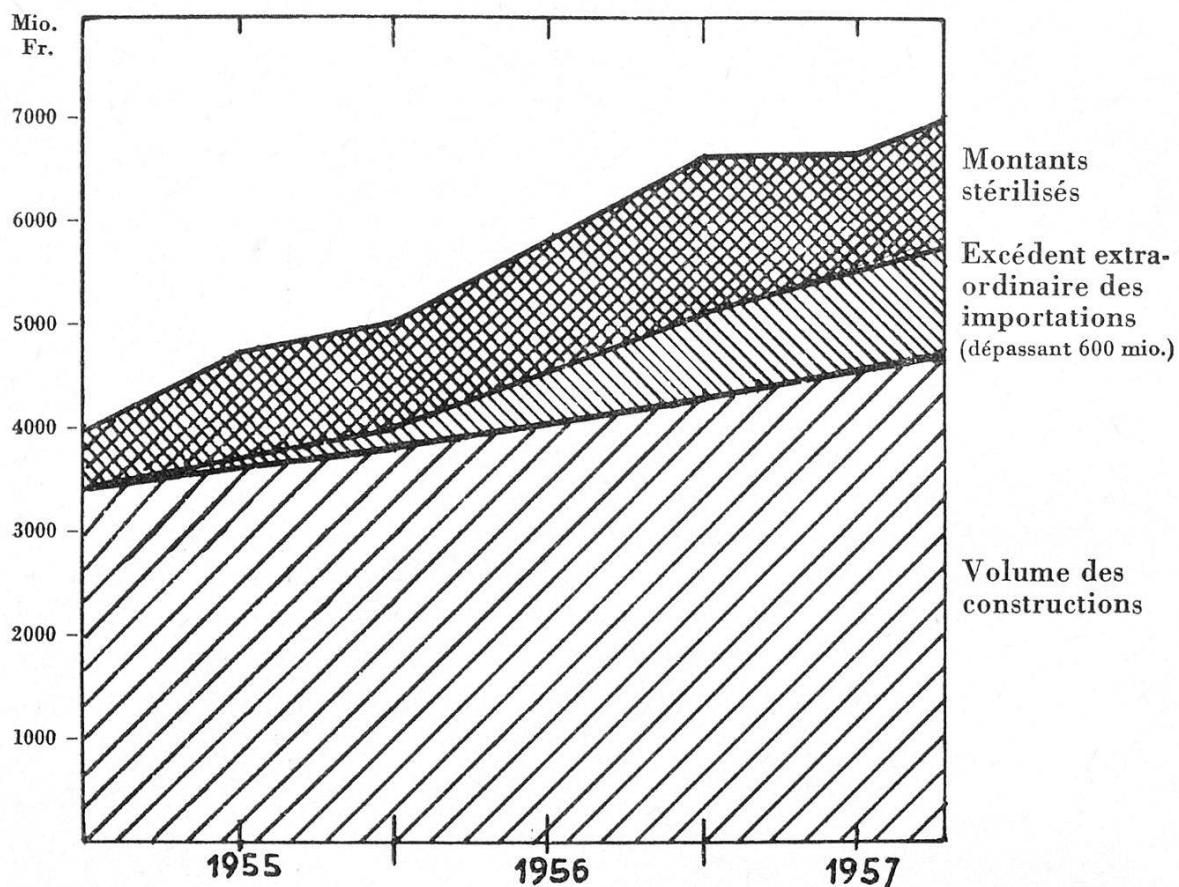
Les erreurs de la politique économique

Le graphique ci-dessous fait nettement ressortir l'importance de la politique de stérilisation par rapport au volume des constructions et à l'accumulation des stocks (nous avons admis que l'excédent des importations, dans la mesure où il dépasse 600 millions de francs, n'est pas consommé immédiatement, mais affecté à l'accroissement momentané des réserves de marchandises). Les montants stérilisés constituent le troisième des facteurs qui exercent une influence sur le marché des capitaux.

Si l'on admet que les besoins d'investissements s'inscrivent à 5,5 milliards par an, une stérilisation portant sur 1 ou 1,5 milliard représente un cinquième ou davantage de la demande de capitaux. Dans ces conditions, le resserrement du crédit et le renchérissement du loyer de l'argent constituent une réaction assez naturelle.

A notre avis, la politique de stérilisation était parfaitement défendable en 1954/1955 et même jusqu'au début de 1956; en effet, pendant cette période, les importations exigeaient relativement peu de capitaux, de sorte que l'offre de ces derniers dépassait la demande. Nous estimons cependant que la stérilisation aurait dû être assouplie dans la mesure où les importations croissaient et absorbaient des capitaux plus considérables. L'enflement extraordinaire des excédents d'importation enregistré en 1956/1957 correspond à peu près (voir graphique) aux montants stérilisés. Si ces derniers avaient été

à la disposition de l'économie, jamais on n'aurait enregistré une telle contraction du crédit.



La politique économique de l'Etat a précisément pour tâche de corriger, de *compenser* les fluctuations provoquées par l'économie privée et d'assurer ainsi une évolution économique régulière et harmonieuse. Il aurait également fallu tenir compte des grosses exportations de capitaux, qui ont soustrait quelques milliards à l'économie suisse au cours des dernières années. Au lieu de cela, la Confédération a elle-même exporté des capitaux; il y a un an, elle a accordé un prêt de 200 millions à la Banque Mondiale, et dont elle ne pourra pas disposer pendant des années.

L'offre de capitaux a donc été *réduite artificiellement*. Il est donc parfaitement faux d'attribuer le resserrement du crédit à une insuffisance de l'épargne et d'éviter ainsi les responsabilités.

Les effets de la politique de stérilisation

La stérilisation de 1000 millions ou davantage par la Confédération et la Banque Nationale visait à tempérer la surexpansion économique et, par voie de conséquence, à freiner le renchérissement. Il y a un an, le Conseil fédéral a déclaré que la raréfaction de capi-

taux a des incidences positives si on la considère du point de vue de la politique conjoncturelle. Dans quelle mesure cette affirmation est-elle conforme à la réalité?

Le resserrement du marché des capitaux a eu deux sortes de conséquences: tout d'abord, il a provoqué une pénurie de capital, de sorte qu'il n'a plus été possible de trouver les capitaux nécessaires au développement de certaines activités; d'autre part, la diminution de l'offre a fait monter le loyer de l'argent, en d'autres termes le taux d'intérêt.

Aggravation de la pénurie de logements

La raréfaction des capitaux a eu des conséquences très diverses. Tout s'est passé comme l'a décrit la *Revue commerciale suisse*: Le renchérissement du loyer de l'argent a provoqué une « discrimination » dans un sens capitaliste. Les demandeurs de capitaux qui ne sont pas en état d'affronter un accroissement des charges de capital de l'ordre de 30 à 50% doivent renoncer à emprunter. C'est en particulier le cas des petits artisans et commerçants. Ce resserrement du crédit a également mis fin à l'activité de quelques spéculateurs immobiliers auxquels, jusqu'à ce moment, les banques avaient ouvert à la légère des crédits considérables. Mais c'est la seule conséquence positive de la politique de stérilisation.

Ses répercussions sur le *marché locatif* sont particulièrement graves. Dans ce secteur, la contraction du crédit a des effets désastreux; en effet, la construction de logements, en particuliers de logements à loyers modérés, est loin d'assurer des rendements aussi substantiels que des placements effectués dans l'industrie. Certes, la construction de logements n'a pas encore été fortement touchée en 1957. Le nombre des logements achevés a été plus élevé qu'en 1956. En revanche, les perspectives d'avenir sont inquiétantes. Au cours des neufs premiers mois de l'année, le nombre des autorisations de construire accordées dans 42 villes a été inférieur de 17% par rapport à la période correspondante de 1956 (de 40% à Berne, de 50% à Bienne et de 33% à Bâle). Bien qu'il ait quelque peu augmenté à Zurich, on n'enregistrait, le 1^{er} novembre, que 10 appartements vacants dans cette ville sur 137 000 (0,007%).

Bien des cantons et des communes se ressentiront très fortement de la pénurie de capitaux. Nombre de communes auxquelles les banques ont coupé des crédits ne seront pas en mesure de faire face à des tâches indispensables, ou alors qu'au prix des plus grandes difficultés.

L'expansion industrielle se poursuit

En revanche, le volume des *constructions industrielles* continue à augmenter. Au cours des trois premiers trimestres de 1956, 2403 projets (7% de plus que l'année précédente) ont été soumis à l'appré-

ciation des inspecteurs des fabriques. Pendant le dernier semestre, le nombre des projets portant sur des constructions nouvelles et des agrandissements a été supérieur de 22% au chiffre de la période correspondante de l'année précédente.

Ainsi donc, la politique de stérilisation n'a pas atteint son but: *elle n'a pas contribué à freiner l'expansion*, du moins pas dans les secteurs où un ralentissement aurait été nécessaire. C'est assez naturel si l'on songe que les constructions industrielles sont financées en grande partie au moyen de l'*autofinancement*, que les capitaux nécessaires sont fournis par les bénéfices des entreprises et non pas par le marché des capitaux. En outre, dans certaines branches, on a même procédé à des hausses des prix pour se procurer les capitaux nécessaires à l'expansion. En revanche, la construction de logements, qui devrait être intensifiée d'urgence, a été artificiellement freinée. Les remboursements effectués au moyen de prélèvements sur les moyens stérilisés, c'est-à-dire les capitaux remis dans le circuit par la Confédération, n'ont pas encore modifié de manière sensible la situation sur le marché locatif.

Augmentation des taux d'intérêt

On pouvait prévoir que la politique de stérilisation donnerait une nouvelle impulsion à la montée des prix. Mais, en dépit de nos avertissements, on a cédé à de trompeuses espérances. Le 11 décembre 1956, le chef du Département des finances et des douanes a déclaré au Conseil national:

« Il conviendrait d'éviter que le raidissement de certains taux d'intérêt eût des répercussions indésirables sur le coût de la vie, ce qui pourrait intervenir si l'on enregistrait une augmentation générale du taux de l'intérêt hypothécaire. Ce phénomène pourrait entraîner une hausse des prix agricoles et des loyers. La Confédération et la Banque Nationale sont conscientes de l'importance du taux de l'intérêt hypothécaire; aujourd'hui comme hier, elles sont d'avis qu'il devrait demeurer stable. En particulier, il faudrait faire en sorte que le taux ne dépasse pas 3,5% dans l'agriculture et la construction de logements. »

Ces espoirs se sont révélés illusoires. L'augmentation des taux d'intérêt a fait tache d'huile; elle a entraîné les taux hypothécaires dans son sillage. Pendant nombre d'année, les banques et les sociétés d'assurances ont passé un accord (*gentlemen's agreement*) aux fins d'empêcher que le taux hypothécaire ne tombe au-dessous de 3,5%. Mais les ententes de ce genre sont toujours conclues aux fins de soutenir les prix, mais elles ne visent jamais à empêcher une augmentation. Quand la tendance est à la hausse, on laisse jouer les « lois du marché ».

Les taux hypothécaires n'ont pas encore augmenté de manière générale; mais en 1957 on notera de manière assez universelle un relèvement de $\frac{1}{4}\%$. On peut douter qu'on en reste là, les banques devant payer pour l'argent frais un loyer de $\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}\%$ plus élevé qu'il y a deux ans. Si le renchérissement touche également les obligations, dont l'intérêt s'inscrit encore à un niveau inférieur, les taux d'intérêt, y compris les taux hypothécaires, augmenteront dans la même mesure.

Hausse des taux d'intérêt = hausse des loyers

Ce que nous avions prévu il y a un an est intervenu à la suite du resserrement du crédit: le Conseil fédéral a autorisé un relèvement général de 5% des anciens loyers dès le 1^{er} avril 1958. Les légitimes protestations devraient cependant viser non pas cette décision, mais *les mesures prises par la Confédération et la Banque national et qui ont déclenché une augmentation du taux hypothécaire*. Cette dernière devait fatalement entraîner une hausse des loyers. La décision du Conseil fédéral est dangereuse en ce sens qu'elle n'est pas justifiée expressément par la nécessité de compenser le renchérissement des crédits hypothécaires.

Le contrôle des prix constate que les loyers des nouveaux logements ont déjà augmenté de 5 à 10% et davantage. On voit donc quelle erreur on a commise en libérant ces logements du contrôle des loyers. En effet, plus la pénurie sur le marché locatif s'aggrave et plus augmente la pression exercée sur les locataires.

La valeur des placements hypothécaires est évaluée à 30 milliards au moins. Un relèvement du taux d'intérêt de $\frac{1}{4}\%$ implique une

augmentation des charges des consommateurs de l'ordre de 75 millions.

Il va sans dire que cette augmentation sera presque sans exception reversée sur les consommateurs, soit directement sous la forme d'une hausse des loyers des logements, soit indirectement sous la forme d'une majoration des prix destinée à compenser la hausse des loyers des immeubles et locaux commerciaux. Pour ce qui est des crédits à court terme (comptes courants, effets de change, etc.), le taux d'intérêt a déjà été majoré de $\frac{1}{2}$ à 1%. Si l'on évalue à 10 milliards les crédits bancaires (sans les hypothèques), un relèvement du taux d'intérêt de $\frac{1}{2}\%$ représente 50 millions de francs. Il se peut que l'accroissement des charges soit plus marqué encore; quoi qu'il en soit, les prix actuels des marchandises le reflètent déjà en grande partie.

La politique de stérilisation n'a pas davantage atteint son second but: *elle n'a pas arrêté la montée des prix*. Au contraire, elle a eu pour effet d'accélérer le renchérissement.

Il suffit de comparer cette charge supplémentaire qui grève les consommateurs avec celle qui résulte de la majoration du prix du lait de 2 ct. Si cette dernière avait été entièrement reversée sur les consommateurs, cette charge aurait été de 40 millions; mais la Confédération ayant pris à son compte l'augmentation des prix du beurre et du fromage, elle a été ramenée à 15 millions environ. En revanche, *la charge nouvelle qui résultera de la hausse du taux de l'intérêt sera de cinq à dix fois plus élevée* et nous ne voyons pas encore la fin du renchérissement déclenché par l'augmentation du loyer de l'argent. C'est aussi la raison pour laquelle on en parle si peu.

Par cette comparaison, nous voulions simplement donner une idée du déplacement des revenus qui s'opère actuellement en faveur du capital. Car il s'agit, en fin de compte, de la répartition du revenu, du partage du gâteau entre le travail et le capital, entre les salaires et l'intérêt. La politique de stérilisation a favorisé le capital. Il n'a jamais été question d'en stabiliser les revenus. On a toujours déclaré que c'est impossible. Mais, en revanche, on a refusé, dans le secteur du travail, de tempérer l'expansion par des mesures adéquates qui n'auraient pas été génératrices de renchérissement; nous songeons avant tout à une limitation de l'afflux de travailleurs étrangers. On craignait qu'un fléchissement de l'offre de main-d'œuvre ne provoque des hausses de salaire. Ce sont donc au premier chef les salariés et les personnes indépendantes qui vivent de leur travail qui font les frais de cette politique de resserrement du crédit.

L'employée de bureau face à l'automation

Par Georges Hartmann,
docteur ès sciences politiques et économiques, membre fondateur
de l'Association suisse pour l'automatique

Les titres surprenants qui apparaissent depuis un certain temps dans les journaux: « robots », « machines qui pensent », « cerveaux artificiels », « pensée artificielle », créent dans l'esprit des lecteurs des images beaucoup plus suggestives que ne le fait le mot « automation », terme intégré depuis 1947 dans la terminologie technique des pays de langue anglaise et dont le synonyme français est l'« automatique ».

Lorsqu'un abonné du téléphone compose du doigt un numéro au disque de son appareil, il transmet à la centrale téléphonique une série de données chiffrées: des relais, pourvus des éléments d'un code approprié, assurent par sélection la liaison avec la ligne et